



PROCES-VERBAL SEANCE DU 05 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le 05 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Anne-Marie KERDAL, Mme Isabelle BROUSSAUDIER, M. Jean-Pierre LE CORRONC, M. Marc CHAPEL, Mme Françoise COBIGO, M. Michel MARIVAIN, M. Philippe SAINT JALMES

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Sophie JOSSE donne pouvoir à Mme Anne-Marie KERDAL
M. Jean-Paul LE SANT donne pouvoir à Mme Isabelle BROUSSAUDIER

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :

Mme Sarah CHAMOT

Mme Isabelle BROUSSAUDIER a été désignée secrétaire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la réception en date du 28 novembre 2011 d'une lettre de démission de Monsieur Patrice MORVAN, conseiller municipal.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 31 octobre 2013. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte

////////////////////////////////////
70-2013 : Révision des loyers communaux au 1^{er} janvier 2014

VU la délibération du conseil municipal n°80-2012 en date du 13 décembre 2012,

VU la publication au Journal Officiel en date du 16 juillet 2013 de l'indice de référence des loyers au 2^{ème} trimestre 2013 à 124,44,

CONSIDÉRANT le taux de variation annuelle par rapport au 2^{ème} trimestre 2012 fixé à 1,20%,

CONSIDÉRANT que le montant de location des caves peut changer dans les mêmes proportions.

CONSIDÉRANT que les provisions sur charges locatives sont actuellement de 10€ au 4 rue de l'Argoat et 12€ au 12 place de l'Eglise,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer par logement dans les provisions sur charges locatives le coût de la taxe d'ordures ménagères,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des loyers communaux au 1^{er} janvier 2014 tels que proposés :

4 RUE DE L'ARGOAT	LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2014	CAVE
Appartement n°1	228,53€	20,87€
Appartement n°2	154,82€	20,87€
Appartement n°3	231,46€	20,87€
Appartement n°4	252,93€	20,87€
Appartement n°5	278,09€	20,87€

	LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2014	GARAGE
6 RUE DE L'ARGOAT	473,41€	30,84€
12 PLACE DE L'ÉGLISE	LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2014	
Appartement n°1	269,24€	
Appartement n°2	209,48€	
Appartement n°3	362,90€	

DÉCIDE de fixer le montant des charges locatives incluant le coût de la taxe d'ordures ménagères à 13€ au 4 rue de l'Argoat, à 5€ au 6 rue de l'Argoat et à 15€ au 12 place de l'Église.

////////////////////////////////////
71-2013 : Autorisation au maire de signer la mise à disposition d'une ligne de trésorerie

Le Maire expose :

La commune a réalisé un programme de travaux dont notamment l'aménagement de la rue Saint Eloi et le programme de réfection de la voirie 2013, dont le coût est en partie subventionné par le Conseil Régional, le Conseil Général et Pontivy Communauté.

Cependant, le délai entre le paiement des factures et le versement des subventions doit être financé par une ligne de trésorerie

Trois organismes financiers ont été interrogés, deux ont répondu et il ressort que l'offre du Crédit Agricole est la plus intéressante,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de contracter une ligne de trésorerie de 100 000€ auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné plus une marge de 1,91%
- Commission d'engagement : NEANT
- Frais de mise en place : 0,15%

////////////////////////////////////
72-2013 : Décision modificative n°4 du budget communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2013 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des réajustements de crédits tels que figurant dans le tableau ci-après,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
1641 – emprunts en euros	1 500,00€
2051 – concessions et droits similaires	-1 500,00€

Les recettes de fonctionnement sont de 30 004 495 €, les dépenses de 13 025 726 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 66 245 716 €, les dépenses à 67 526 537 € plus les restes à réaliser de 9 448 241 €. Le résultat de l'exercice est de 6 249 707 €. Le résultat de clôture avec l'excédent reporté est 6 682 694 €.

La subvention du FACÉ a été profondément réformée par la loi de finances rectificative votée le 28 décembre 2011. Jusqu'en 2012, les travaux réalisés étaient aidés sur la base de 65 % sur le montant TTC. La réforme a modifié l'aide à 80% du montant HT des travaux réalisés. Pour le SDEM, l'aide du FACÉ représente une enveloppe annuelle de 10 000 000 € mobilisable sur justification sur 4 ans.

Deux nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer l'équipe avec 28 agents.

2) Préparation contrat Région Pays 2014-2020

La région Bretagne engage la préparation du contrat Région Pays 2014-2020. La signature est prévue en juin 2014. Il est demandé au Pays Breton de régir au diagnostic de notre territoire réalisé par la Région et d'identifier les projets majeurs de chaque collectivité pour les 6 prochaines années.

Monsieur le Maire propose une réunion le 11 décembre à 19h pour répondre à la Région via le Pays de Pontivy et Pontivy Communauté.

3) Portes ouvertes du siège administratif de Pontivy Communauté

Pontivy Communauté propose une porte ouverte du nouveau siège administratif le samedi 7 décembre de 9h30 à 12 H.

4) Rythmes scolaires

Un projet éducatif doit être présenté fin janvier. Monsieur le Maire propose une réunion le mardi 17 décembre à 19h.

5) Enquête publique relative à l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Morbihan.

Cette enquête se déroulera du 9 décembre 2013 à 9 h au 17 janvier 2014 à 17 H. un registre d'enquête est tenu à la disposition du public les jours ouvrables à Pontivy. Ce dossier est consultable sur le site internet www.morbihan.fr

6) Réunion de la commission des finances

En prévision de la réalisation des budgets communaux 2014, une réunion est programmée le 16 décembre 2013 à 19h.

7) Arbre de Noël école Notre Dame

Invitation pour le 14 décembre 2013 à 19h à la salle polyvalente.

8) Pose des décorations de Noël

Les bénévoles ont beaucoup travaillé sur les décorations dont la pose aura lieu sur l'emplacement « EURKEL » le vendredi 13 décembre et le samedi 14 décembre.

Les enfants de l'école publique et de l'école privée participeront à cette mise en place et une aide des conseillers municipaux sera nécessaire.

9) Participation de l'Agence Loire-Bretagne sur le financement des dispositifs d'assainissement non collectifs et déclarés non conformes

Monsieur le Maire signale qu'en complément de l'aide attribuée par L'ANAH pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs déclarés non conformes, il sera désormais possible de bénéficier d'une aide de l'Agence Loire-Bretagne correspondant à 50% du montant des travaux plafonné à 8000€TTC plus les frais d'études.

Pontivy Communauté doit modifier ses statuts pour intégrer la compétence « réhabilitation des assainissements non collectifs ». La procédure doit suivre certaines étapes et se terminer vers avril 2014.

La séance est levée à 21h15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>	<i>Absente</i>	<i>JOSSE Sophie</i>	<i>Représentée</i>
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>BROUSSAUDIER Isabelle</i>	
<i>LE SANT Jean-Paul</i>	<i>Représentée</i>		